

Devenir infirmier : questions générales

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Le métier d'infirmier vous tente ? Vous savez qu'on y trouve facilement un emploi ... Vérifiez d'abord que cet emploi sera compatible avec votre vie privée. Pensez aussi que ces études constituent une charge de travail importante pendant plusieurs années.

Quelles études suivre ?

Il existe deux types d'études :

- infirmier hospitalier (brevet)
- infirmier responsable de soins généraux (bachelier)

La formation théorique du bachelier est plus poussée que celle du brevet. Renseignez-vous sur les différences au niveau du métier (salaires, possibilités d'évolution, ...). Ces deux types d'études sont généralistes (excepté le brevet d'infirmier orienté santé mentale et psychiatrie, donné dans une école en Région wallonne).

Attention : depuis la rentrée de septembre 2016, le bachelier est passé à une durée de 4 ans !

En Région de Bruxelles-Capitale, ces études sont organisées :

- dans l'Enseignement de plein exercice : en Hautes Écoles pour le bachelier ou en Écoles professionnelles secondaires complémentaires du 4e degré pour le brevet (cours de jour, à temps plein). Durée pour le bachelier : 4 ans ou plus (en cas d'étalement, à titre d'exception).

- dans l'Enseignement de promotion sociale : uniquement pour le bachelier, au CPSI (cours deux jours par semaine). Durée : 5 ans ou plus (en cas d'étalement).

À noter : les études d'accoucheur (sage-femme) sont organisées en 4 ans et sanctionnées par un titre de bachelier distinct de celui d'infirmier. Le programme de première année d'accoucheur est semblable à celui de la 1re année de bachelier en soins infirmiers (à l'exception de certaines options).

Pour accéder au bachelier, voir [Comment entrer dans l'enseignement supérieur ?](http://www.dorifor.be/article/comment-entrer-dans-l-enseignement-superieur-599.html) (<http://www.dorifor.be/article/comment-entrer-dans-l-enseignement-superieur-599.html>)

Quels parcours peuvent être envisagés ?

Après la 1re année réussie du brevet en plein exercice, vous pouvez obtenir le CESS si vous ne l'aviez pas (sauf si vous aviez accédé à ce brevet via un jury ou un complément de formation). Ceci vous permet éventuellement de passer en 1re année des études d'infirmier.

Après avoir réussi la 1re année d'études d'infirmier (bachelier ou brevet) en plein exercice ou la 2e année de bachelier en promotion sociale, vous pouvez demander un numéro INAMI pour travailler comme aide-soignant. [Attention : cet accès pourrait être soumis à l'avenir à la réalisation d'heures de pratique complémentaires à celle de la 1ère année pour le bachelier].

Vous êtes infirmier hospitalier (breveté) et vous souhaitez obtenir le diplôme de bachelier ? En Promotion sociale, le CPSI organise une passerelle en 3 ans minimum (cours une fois par semaine). Les Hautes Écoles n'organisent pas de cursus spécifique. Il est toutefois possible d'obtenir des dispenses pour certains cours.

Dans certains cas spécifiques, quand un étudiant est dans l'incapacité d'assister aux cours, il est possible d'obtenir le titre de bachelier en soins infirmiers en présentant les examens théoriques via le jury des Hautes Écoles. Un arrangement devra néanmoins être trouvé avec l'école en ce qui concerne les travaux pratiques et les stages. Pour plus d'informations, prenez contact directement avec la Haute École de votre choix. En cas de refus, adressez-vous aux Jurys de l'enseignement supérieur.

Et après, quelles spécialisations possibles ?

Des formations complémentaires sont accessibles aux infirmiers brevetés et bacheliers, elles délivrent des "qualifications professionnelles particulières" (QPP). Les infirmiers bacheliers ont par ailleurs aussi accès à des spécialisations qui délivrent un "titre professionnel particulier" (TPP) et au cursus de "cadre de santé" (pour devenir infirmier en chef). Les infirmiers bacheliers peuvent aussi accéder à certains Masters (dont le Master en santé publique qui donne accès entre autres à des fonctions hiérarchiques et à des postes d'expert) et à une spécialisation en santé communautaire (en Haute École).

Comment s'informer plus largement sur le métier et les études d'infirmier ?

Consultez le portail sur le sujet sur le [site web de l'asbl FE.BI](http://www.devenirinfirmier.be/) (<http://www.devenirinfirmier.be/>)

Besoin de vous préparer ?

La Mission Locale de Schaerbeek propose une préformation. Au programme : des cours de mathématiques appliquées, physique, français, méthode de travail... pour se mettre à niveau, et aussi une découverte du métier.

Les Formations :

CPSI - Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé

Avenue Hippocrate 91
1200 Woluwé-Saint-Lambert
02 762 34 45

Infirmier responsable de soins généraux (Bachelier)

www.dorifor.be/formation/968

Durée 5 années Horaire mercredi jeudi de 8h30 à 17h10 20/9/19: journée d'accueil obligatoire Début 20 septembre 2019 / 1 fois par an, septembre Coût 825 euros - Coût réduit 564 - Que faire Journée d'inscription 1: le 18 juin de 9h à 16h. Journée d'inscription 2: le 27 août de 9h à 16h. Rendez-vous au CPSI lors des journées d'inscription, avec un dossier d'inscription complet et signé (cf. le contenu du dossier sur le site web du CPSI). Le nombre d'inscriptions étant limité, seuls les dossiers complets seront retenus. Une fois le dossier d'inscription réceptionné et validé par l'équipe administrative, vous devrez choisir une date de rendez-vous avec la direction. Après l'entrevue avec la direction, les personnes dont la candidature aura été retenue recevront par mail une confirmation d'inscription début septembre 2019.

Infirmier responsable de soins généraux (Bachelier) - passerelle pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier

www.dorifor.be/formation/4852

Durée 3 années Horaire vendredi 8h30 - 17h10 + Stages (horaires particuliers Début
Septembre 2019 / 1 fois par an (septembre) Coût 1050 euros (pour le niveau passerelle) -
Coût réduit 912,24 euros - Que faire Journée d'inscription 1: le 18 juin de 9h à 16h
Journée d'inscription 2: le 27 août de 9h à 16h avec un dossier d'inscription
complet et signé (cf. le contenu du dossier sur le site web du CPSI). Le nombre
d'inscriptions étant limité, seuls les dossiers complets seront retenus. Une fois le dossier
d'inscription réceptionné et validé par l'équipe administrative, vous devrez
choisir une date de rendez-vous avec la direction, sur base des disponibilités
suivantes. Après l'entrevue avec la direction, les personnes dont la candidature aura
été retenue recevront par mail une confirmation d'inscription début septembre
2019.

Fédération Wallonie-Bruxelles - Service des jurys

Rue Adolphe Lavallée 1
1080 Molenbeek

Service : Information sur les jurys

www.dorifor.be/formation/1382

Que faire Voir le site web Enseignement.be pour toutes les informations sur les programmes
et consignes des différents jurys. Contacts jurys du secondaire : du 1er degré (1re et 2e
années) - CE1D et du 2e degré (3e et 4e années) - CE2DTél : 02 690 85 62, courriel :
francois.zegres@cfwb.beTél : 02 690 85 63, courriel : florence.ladner@cfwb.be du 3e
degré général (5e et 6e années) - CESSTél : 02 690 85 65, courriel :
christine.francq@cfwb.beTél : 02 690 85 64, courriel : christine.pepinster@cfwb.be du 3e
degré technique et artistique (5e et 6e années) - CESSTél : 02 690 85 61, courriel :
jacques.declercq@cfwb.beTél : 02 690 86 30, courriel : olivier.delfosse@cfwb.be du 3e
degré professionnel (5e, 6e et 7e années) - CESSTél : 02 690 85 61, courriel :
jacques.declercq@cfwb.be DAES (Diplôme d'Aptitude à accéder à
l'Enseignement supérieur) Tél : 02 690 85 65, courriel : christine.francq@cfwb.be Tél
: 02 690 85 64, courriel : christine.pepinster@cfwb.be Jurys du supérieur : voir les jurys
spécifiques de l'enseignement supérieur sur le site web. Contacts jury paramédical pour
obtenir une attestation donnant accès aux études secondaires complémentaires
d'infirmier/infirmière breveté (A2) ou aux études d'enseignement supérieur
paramédical de type court (A1 : sage-femme ou soins infirmiers) : Tél : 02 690 85 18,
courriel : maite.deltour@cfwb.be Tél : 02/690 82 49, courriel : pascale.coenen@cfwb.be

HEFF - Haute École Francisco Ferrer - Catégorie paramédicale

Place Van Gehuchten 4
1020 Laeken
02 474 56 00

Infirmier responsable de soins généraux (Bachelier professionnalisant)

www.dorifor.be/formation/2259

HEG - Haute École Galilée - Catégorie paramédicale (ISSIG - Institut Supérieur de Soins Infirmiers Galilée)

rue Royale 336

1030 Bruxelles

02 613 19 70

Infirmier responsable de soins généraux (Bachelier professionnalisant)

www.dorifor.be/formation/1863

HELB - Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogine - Catégorie paramédicale

Campus Erasme Bâtiment P, Route de Lennik 808

1070 Anderlecht

02 560 28 11 ou 02 560 28 18

Infirmier responsable de soins généraux (Bachelier professionnalisant)

www.dorifor.be/formation/1813

HELDV - Haute École Léonard de Vinci : Parnasse-ISEI (site ISEI)

Clos Chapelle-aux-Champs 41

1200 Woluwé-Saint-Lambert

02 775 07 00

Infirmier responsable de soins généraux (Bachelier professionnalisant)

www.dorifor.be/formation/2534

Durée Depuis septembre 2016, afin de répondre à la directive européenne 2013/55/EU, la formation d'infirmier est passée à 4 années Horaire en journée temps plein Début Septembre Coût 728,90 euro (1ère année) - Que faire Contactez l'organisme

Institut Dominique Pire

Rue de Lenglentier 6-14

1000 Bruxelles

02 511 53 22

Infirmier hospitalier (brevet)

www.dorifor.be/formation/1856

Durée 3 ans 1/2 Horaire en journée 8h10 - 16h10 temps plein Début Début septembre Coût entre 200 et 210 euro (1ère année) - Que faire Inscriptions sur rendez-vous : de mi-mai à début juillet ou fin août. Voir sur le site web de l'école les documents et le paiement à prévoir.

Institut Reine Fabiola

Rue des Champs 41

1040 Etterbeek

02 629 00 40

Infirmier hospitalier (brevet)

www.dorifor.be/formation/2480

Durée 3 ans 1/2 Horaire en journée temps plein Début Septembre Que faire Prendre rendez-vous pour s'inscrire ou se présenter à une permanence organisée la 1ère semaine de juillet et la dernière semaine d'août. Voir le site web de l'école pour savoir quel document fournir.

Mission locale de Schaerbeek

Rue de Jérusalem 46

1030 Schaerbeek

02 247 77 20

Préformation au métier d'infirmier - infirmière

www.dorifor.be/formation/7361

Durée 5 mois Horaire en journée temps plein 5 fois par semaine Début février 2019
Coût Gratuit. - Que faire Contacter Christine Marcelis au 02/247.77.24 ?
cmarcelis@milocs.be ou Emerence Losseau au 02/247.77.61 ? elosseau@milocs.be ou le
numéro général au 02/247.77.20 ? info@milocs.be pour vous inscrire à une séance
d'information. Plus d'infos : www.milocs.be

Devenir infirmier : accès aux études sur base d'un jury ou d'un complément de formation

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Que faire si vous n'avez aucun des diplômes exigés pour entamer les études d'infirmier ? Différentes possibilités peuvent être envisagées...

Attention : depuis la rentrée de septembre 2016, le bachelier est passé à une durée de 4 ans !

Regardez le schéma en fin d'article :

1. Vous pouvez présenter un "jury" (examen d'accès) aux études d'infirmier, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

plus d'infos sur le [site de l'enseignement en fédération Wallonie-Bruxelles](http://www.enseignement.be/index.php?page=26897) (<http://www.enseignement.be/index.php?page=26897>)

(<http://www.enseignement.be/index.php?page=26897>)

pour préparer ce jury, deux solutions :

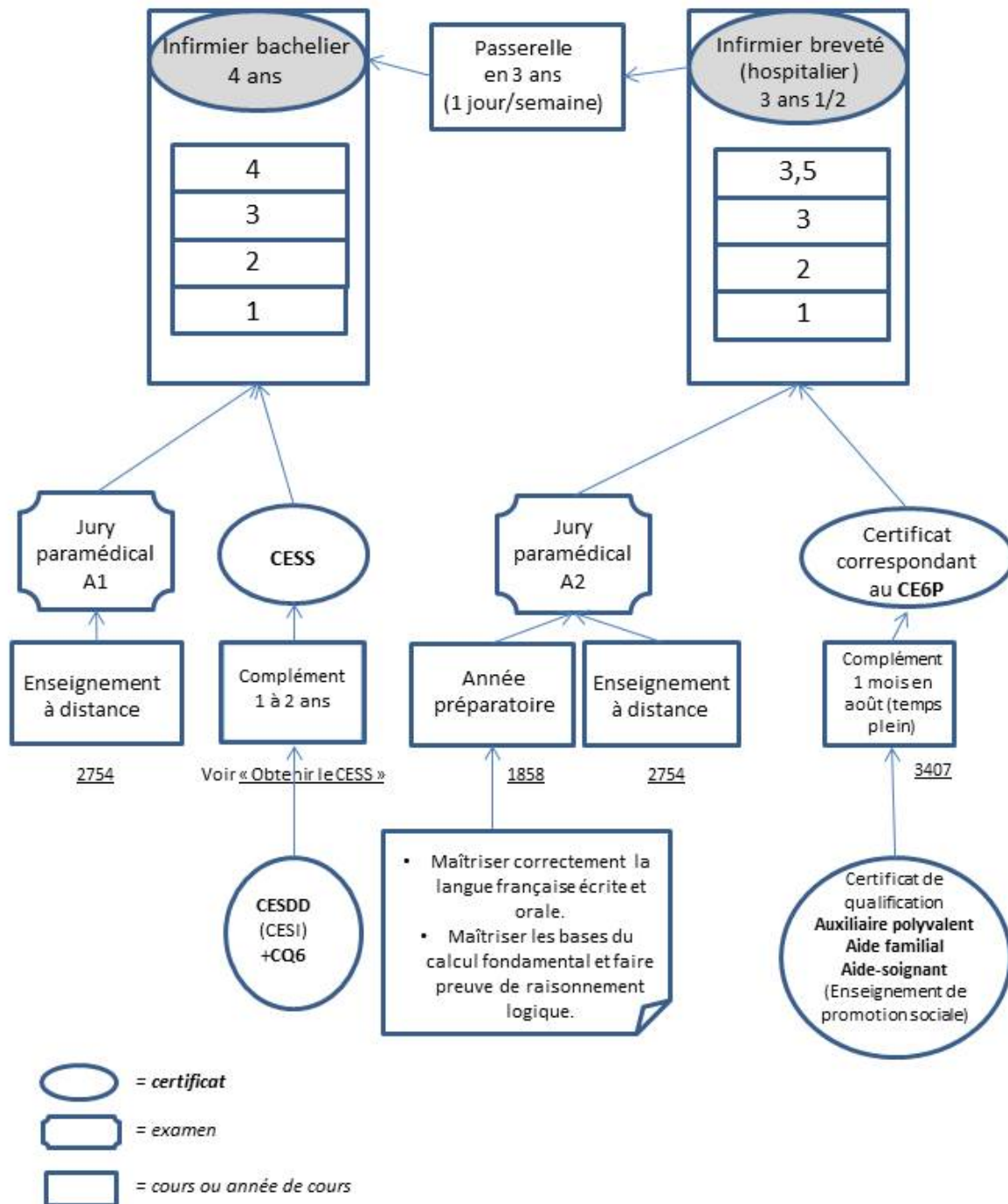
- soit des cours préparatoires par correspondance, organisés par l'e-learning de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; cette préparation s'adresse aux personnes qui ont le Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CESDD). Si vous ne l'avez pas vous devrez d'abord suivre les cours de remise à niveau. <https://elearning.cfwb.be/>
- soit une année de cours préparatoires dans une école (l'Institut Dominique Pire), uniquement pour le jury d'accès aux études d'infirmier hospitalier (brevet).

2. Si vous êtes en possession d'un certificat de qualification d'aide soignant, d'aide familial ou d'auxiliaire polyvalent (obtenu après 1998 et correspondant à celui délivré dans le plein exercice),

vous aurez un accès plus rapide à l'école d'infirmier breveté après réussite d'un module de formation générale de 160 heures organisé par la Cobeff au mois d'août.

3. Enfin, informez-vous sur les différents moyens d'obtenir le CESS :

[Obtenir le CESS : différentes possibilités](http://www.dorifor.be/article/obtenir-le-cess-differentes-possibilites-723.html) (<http://www.dorifor.be/article/obtenir-le-cess-differentes-possibilites-723.html>)



Les numéros de référence ou titres permettent de retrouver la fiche détaillée des formations concernées en les encodant dans la barre de recherche

Les Formations :

COBEFF - Coordination bruxelloise pour l'emploi, la formation et l'insertion sociale des femmes peu scolarisées

Rue Philomène 39
1030 Schaerbeek
02 250 35 60

Complément CQ6 afin d'accéder au brevet d'infirmier

www.dorifor.be/formation/3407

Durée 1 mois Horaire en journée du lundi au vendredi Début chaque mois d'août / 1 fois par an Coût 46,20 eur + 16 eur (frais admin.) - Coût réduit Gratuit. - Que faire
Téléphoner au 02 250 35 60 dès mi-avril pour participer à une séance d'information, une des étapes obligatoires pour rentrer en formation.

Fédération Wallonie-Bruxelles - e-learning

rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles
02 690 82 82

Cours préparatoire au jury paramédical (autoformation)

www.dorifor.be/formation/2754

Début Permanent Coût 25 euros par an - Coût réduit gratuit - Que faire Il est possible de s'inscrire via le site internet Vous pouvez joindre par téléphone le centre de l'e-learning de la Communauté française du lundi au vendredi au 02/690.82.82. Le centre est accessible au public le lundi et le mercredi de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous

Institut Dominique Pire

Rue de Lengentier 6-14
1000 Bruxelles
02 511 53 22

Préparation au jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles : accès aux études d'infirmier hospitalier (brevet)

www.dorifor.be/formation/1858

Durée 1 an Horaire en journée 8h10 à 16h10 temps plein Début 11 septembre Coût 130 euro + 50 euro pour inscription au jury - Coût réduit conditions d'exemption pour les frais d'inscription au jury - Que faire Les inscriptions se prennent sur rendez-vous : à partir du 11 juin 2019 ou de fin août à fin septembre."L'inscription en année préparatoire se déroule en 2 temps : 1er temps : entretien individuel + informations générales. Il s'agit de faire connaissance avec le candidat, de comprendre son projet, de présenter notre section et le jury ainsi que de lister les documents que le candidat devra fournir en vue de son inscription. 2e temps : inscription. Il s'agit d'élaborer un dossier d'inscription. Ce sont les enseignants de l'équipe pédagogique de l'année préparatoire qui procèdent aux inscriptions afin de répondre à toutes questions éventuelles. Les inscriptions se font uniquement sur l'implantation Saint-Thomas." (rue de Lengentier 6-14 - 1000 Bruxelles)

Devenir infirmier : aides à la reprise d'études

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Certaines mesures peuvent vous permettre de maintenir vos ressources financières, voire de bénéficier d'une aide supplémentaire, que vous soyez chômeur ou travailleur.

Vous êtes au chômage ?

Pour continuer à percevoir vos allocations de chômage tout en étant libéré de vos obligations (recherche active d'emploi, vous montrer disponible sur le marché du travail, etc.), demandez à Actiris une [dispense de disponibilité](http://www.actiris.be/ce/tabid/917/language/fr-be/dispense-de-disponibilite.aspx) (<http://www.actiris.be/ce/tabid/917/language/fr-be/dispense-de-disponibilite.aspx>) . Vérifiez les conditions à remplir pour l'obtenir. Cette demande est à introduire avant d'entamer vos études, via votre organisme de paiement (CAPAC ou syndicat).

Si vous avez obtenu la dispense d'Actiris, la Formation Professionnelle Individuelle (FPI) en établissement d'enseignement permet de suivre tous les types de cours liées aux études d'infirmier hospitalier (brevet) ou bachelier - année préparatoire, études en 3 ans et demi ou 4 ans ou spécialisation (2 ans maximum) - dans un établissement scolaire bruxellois de votre choix (excepté la Promotion sociale). Vous signez un contrat de formation avec Bruxelles Formation et vous pouvez bénéficier de certains avantages (1 euro par heure de formation effective et une intervention dans vos frais de transport) si vous répondez à une de ces conditions :

- Être inscrit comme chercheur d'emploi inoccupé [sans contrat de travail] depuis au moins un an chez ACTIRIS (une partie de cette période d'inscription peut avoir été réalisée au Forem, au Vdab ou à l'Adg). Les interruptions d'inscription de moins de trois mois ne sont pas prises en compte (les périodes d'activité professionnelle ou d'indisponibilité sur le marché de l'emploi inférieures à trois mois sont assimilées à des périodes d'inoccupation).
- Ne pas avoir de certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou tout autre diplôme équivalent (cette condition est d'application pour les personnes qui accéderaient aux études sur base du jury paramédical).
- Être inscrit au service PHARE ("Personne Handicapée Autonomie Recherchée")

Introduisez votre demande à Bruxelles Formation, Gestion administrative des stagiaires, Rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles ou par courriel : j.kuca@bruxellesformation.brussels ou corailenligne@bruxellesformation.brussels (02 371 76 31) en fournissant les documents suivants (une copie suffit)

- le DV93 délivré par Actiris,
- une attestation d'inscription de l'école (francophone et bruxelloise) pour l'année scolaire à venir,
- une attestation de réussite de l'année scolaire précédente si vous étiez déjà dans le cursus,
- une attestation A15 délivrée par Actiris,
- une photocopie recto-verso de votre carte d'identité.

Vous pensez plutôt entamer les études d'infirmier en néerlandais ? Le VDAB propose aussi une aide à la reprise d'études. Consultez le détail de cette offre dans la liste des formations ci-dessous.

Vous travaillez depuis au moins 3 ans dans le secteur fédéral de la santé ? - "projet 600"

Vous n'avez pas de diplôme d'infirmier, et vous souhaitez entamer ces études ?

Le « projet 600 » vous permettra peut-être de suivre des études de bachelier en soins infirmiers ou d'infirmier hospitalier (brevet) tout en maintenant votre salaire et en étant remplacé dans votre fonction.

La prolongation éventuelle de cette mesure est décidée chaque année au cours du 1er trimestre.

Pour en savoir plus (conditions à remplir et modalités de candidature), adressez-vous au service compétent selon votre secteur :

- Secteur privé :

Projet 600 du FINSS (Fonds Intersectoriel des Services de Santé)

FEBI asbl ? tél : 02 250 37 82 de 9h à 12h - courriel : ifg-finss@fe-bi.org

Toutes les informations et la procédure de sélection sur le [site web](#) (<http://www.fe-bi.org/fr/ifg/projet-de-formation-en-art-infirmier-projet-600>) (les candidatures sont à envoyer avant le 2 mars 2018).

- Secteur public :

Projet 600 du Maribel Social

ONSS, service Maribel social - tél : 02 509 59 59 - courriel : maribel@onss.fgov.be

Toutes les informations et la procédure de sélection sur le [site web](#) (<https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/travail-chomage/mesures-pour-l-emploi/formation-600>) .

Vous ne faites pas partie du « projet 600 » ? Vous travaillez depuis au moins un an dans un hôpital, une maison de repos (MR) ou dans une maison de repos et de soin (MRS) du secteur privé ?- "Tremplin vers l'art infirmier"

Vous pourriez peut-être bénéficier d'une autre mesure : « Tremplin vers l'art infirmier »

(anciennement "projet 360").

Pour quelles études ? L'année préparatoire au brevet, le brevet infirmier, la passerelle qui permet à un infirmier breveté d'obtenir le diplôme de bachelier en soins infirmiers, le bachelier en soins infirmiers.

Avantages : les Fonds concernés vous remboursent les frais d'inscription (plafonnés à 1000 euro par année scolaire) et vous pouvez bénéficier par année de formation d'un congé de formation (en plus du congé éducation).

Vérifiez si vous remplissez toutes les conditions, en lisant attentivement la brochure (téléchargeable en suivant les liens ci-dessous) et envoyez le formulaire d'inscription dûment complété et signé par mail auprès du Fonds concerné en respectant les dates d'inscription.

- Vous travaillez dans un hôpital privé ? [Site web](#) (<http://www.fe-bi.org/fr/prive-ziekenhuizen/vorming/tremplin-vers-lart-infirmier>) - Courriel : formation-fshp@fe-bi.org ? Tél : 02 211 14 80

- Vous travaillez dans une Maison de Repos privée (MR) ou dans une Maison de Repos et de Soins privée (MRS) ? [Site web](#) (<http://www.fe-bi.org/fr/ouderenzorg/vorming/tremplin-vers-lart-infirmier>) - Courriel : formationpersonnesagees@fe-bi.org ? Tél : 02 211 14 80

Les Formations :

VDAB Brussel Astro

Avenue de l'Astronomie 14 Étage: M
 1210 Saint-Josse-ten-Noode
 0800 30 700

Bachelor verpleegkunde- Bachelier infirmier

www.dorifor.be/formation/7517

Durée 4 années Horaire en journée 8h-17h temps plein

4 schooljaren

Start september

De inschrijvingsperiode voor de start in september loopt tot 31 augustus Début September 2018 Coût Gratis voor werkzoekenden. Vervoerskosten en kosten voor kinderopvang worden terugbetaald. - Que faire Katrien Hemelhof Team6908@vdab.be02 235 18 04